



COMMUNE DE CHAMOSON SERVICE DE VOIRIE

. Ordures ménagères

Les ordures ménagères peuvent être déposées en bordure de route, **tous les vendredis sauf les jours fériés** (voir la liste ci-après) La tournée débute à 6h30

Attention, le service porte à porte est mis en place uniquement pour les villages de Saint-Pierre-de-Clages, Chamoson et le Grugnay

Afin d'éviter tout désagrément, nous vous prions de ne pas déposer les sacs la veille, mais bien le matin même, avant l'heure de la collecte.

Règlement sur la gestion des déchets – Art. 12 Dépôt - Les sacs doivent être déposés, soit dans les conteneurs spécifiques prévus à cet effet, soit déposés aux endroits de dépôt et selon les horaires fixés par le Conseil municipal.

. Cartons & Papiers

Les cartons / papiers peuvent être déposés **tous les derniers mercredis du mois** en bordure de route.

Nous vous prions de les plier, de les ficeler, et de ne pas les déposer dans une poubelle, afin qu'ils restent visibles pour l'entreprise de ramassage.

Les écopoints et la déchetterie sont disponibles en tout temps aux horaires indiqués.

. Ecopoints

Plusieurs écopoints pour divers déchets – Ordures ménagères – Cartons/papiers – Verre – Fer/alu – Déchets alimentaires... sont disponibles sur le territoire communal. Tous les écopoints n'accueillent pas forcément tous les types de déchets.

. Déchetterie

Pour tous types de déchets, la déchetterie de Ravanay, Route de la Déchetterie - 1955 Chamoson est à votre disposition aux horaires suivants :

Hiver du 1er octobre au 31 mars :

mardi et samedi	: de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
mercredi et jeudi	: de 13h00 à 17h00
vendredi	: de 13h00 à 19h00

Eté du 1er avril au 30 septembre

mardi et samedi	: de 07h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
mercredi et jeudi	: de 13h00 à 17h30
vendredi	: de 13h00 à 19h00

Tél : 079.328.33.51

Site : <https://www.chamoson.net/fr/vivre-a-chamoson/gestion-des-dechets/dechetterie-4475/>